

MAIRIE DE SISTERON *

Département des Alpes de Haute Provence

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-04-08

DÉCISION DU MAIRE

OBJET: RESILIATION CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENTS PARKING RUE DR NIEL- PROJURIS Notaires - Maîtres SANTORO

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande formulée le 05-04-2024, par Maître Michaël SANTORO – PROJURIS Notaries - qui souhaite résilier le contrat de location des deux emplacements situés au parking Rue du Dr Niel.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: De résilier à compter du 30 Juin 2024 le contrat de location pour l'occupation de deux emplacements à usage de parking situés Rue du Dr Niel affectés à Maîtres SANTORO – SARL PROJURIS Notaires, depuis le 11 mai 2021.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 3</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et SARL PROJURIS Notaires – Maîtres SANTORO.

Fait à Sisteron, le 12-04-2024
Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU



